

COMMUNE DE



PIUPLINGE

Délibération N° 38/2017  
Séance du 8 novembre 2017

**Délibération relative à l'ouverture de crédit supplémentaire pour procéder à des amortissements complémentaires d'un montant de CHF 2'160'000.-**

Vu la proposition de l'Exécutif communal d'ajuster les différentes provisions en lien avec la fiscalité pour répondre aux normes MCH2,

vu le préavis de la commission des finances, du 6 novembre 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 12 voix pour et 4 abstentions,

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits suivants relatifs à :

Giratoire Frémis/Jussy	64'451.60
Skate-park	765.30
Parking Graman (skate)	128'917.15
Point de collecte - Cornière	57'063.15
Création jardin du souvenir	39'999.00
Moutonnerie	417'646.60
Réaménagement Mairie	617'483.09
Stores Groupe scolaire	65'706.25
Remplacement central téléphonique et armoire BT - groupe scolaire	28'059.15
Mobilier salle du Conseil et bureaux	89'941.03
Tableaux blanc pour le groupe scolaire	77'880.70
Tables et bancs pour manifestations	149'999.00
Acquisition camionnette et berces pour tables	79'999.00
Tracteur	70'109.00
Manitou	107'999.00
PGEE	19'960.52
Aménagement local parascolaire	144'020.46

pour un montant total de CHF 2'160'000.-

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 332 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 2'160'000.-
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Puplinge, le 8 novembre 2017

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. S. B.', written in a cursive style.